



## Premier Tour des Législatives ...et batellerie

Les résultats annoncés laissent clairement apparaître qu'il n'y aura pas de grands bouleversements dans la composition du gouvernement. Le réélection dès le premier tour de Mr Cuvillier, notre nouveau Ministre en charge des transports, laisse supposer à priori qu'il ne devrait pas y avoir de modification pour ce qui nous concerne à la fois dans la désignation du Ministre et dans la composition de son cabinet. Ceci devrait nous permettre de gagner un temps appréciable dans l'instruction des dossiers les plus urgents et notamment pour la prise en compte de la demande commune de La Glissoire et de la CNBA de supprimer les contrats types pour les remplacer par un décret réglementaire fixant les procédures d'affrètement afin de mettre fin définitivement aux exigences toujours plus démesurées des donneurs d'ordre. La situation devrait aussi favoriser la réalisation dans les plus brefs délais de la réforme des statuts de la CNBA : question de volonté du nouveau gouvernement et du Ministre des transports, dont nous attendons le positionnement après les divers entretiens que nous avons eu avec son nouveau cabinet.

Du côté des locales, on nous a signalé la situation de personnalités sensibles au fluvial qui devront attendre Dimanche prochain pour connaître le verdict des urnes :

- A Conflans, Arnaud Richard, député sortant,
- A Longueil-Annel, Patrice Carvalho, maire de Thourotte,
- A Montereau, Yves Jego, député sortant,
- A Douai, Marc Dolez, député sortant,
- A Dôle, Françoise Granget, députée sortante,
- A Lyon 1, Michel Havard, député sortant,
- A Provins, Christian Jacob,
- A Valenciennes, Alain Bocquet, député sortant,

A ces quelques élus identifiés, quel que soit l'issue du scrutin, nous voulions apporter nos remerciements pour l'aide qu'ils ont apporté au monde de la batellerie et, s'ils ne devaient pas être élus, croisons les doigts pour que leur remplaçant(e) ait le même souci du transport fluvial...

## DES NOUVELLES DU LUXEMBOURG

A Anvers, le juge vient de décider qu'il appartenait au propriétaire du bateau d'assurer le relevage du bateau et de la cargaison : si cela n'est pas réalisé dans les douze jours qui suivent la décision du juge, le batelier devra payer une astreinte de...2500 Euros par jour.

Aujourd'hui, il n'y a encore pas eu de jugement de fond qui désigne clairement qui est responsable du naufrage du Luxembourg : c'est pour cette raison que le juge a décidé en référé qu'il appartenait au propriétaire de relever le bateau à ses frais et à se retourner ensuite contre le responsable qui sera désigné pour se faire rembourser.

Il est évident que Xavier et Florence ne disposent pas des quelques 100 000 euros nécessaires au relevage : Xavier vient de m'indiquer qu'il attend la décision de son assureur qui devrait logiquement assurer financièrement au titre des garanties souscrites.

La réponse ne saurait tarder.

Jacques DELHAY